



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements d'accueil

Question écrite n° 39796

Texte de la question

Les personnes âgées placées dans des établissements privés ou publics se plaignent parfois de la qualité insuffisante de la nourriture qui leur est offerte et souhaitent bénéficier des services d'un(e) diététicien(ne). M. Michel Berson demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales quelles mesures il envisage de prendre en faveur de ces personnes afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, de nombreux établissements d'hébergement pour personnes âgées ne proposent pas encore une prise en charge adaptée à leurs résidents. Ainsi, trop souvent encore les personnes âgées sont considérées comme ayant de faibles besoins nutritionnels. Aussi le ministère chargé des affaires sociales a-t-il publié un guide technique : L'Alimentation collective des personnes âgées à domicile ou en institution, ayant pour objectif d'améliorer la formation gerontologique des intervenants, et donc la qualité de vie des résidents.

Données clés

Auteur : [M. Berson Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39796

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3076

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4315